

SERVITUDE POUR LA POSE DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (eaux usées, eaux pluviales)

Zones où ont été instituées, en application de la loi n° 62.904 du 04/08/1962 et du décret n° 64.158 du 15/02/1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (textes codifiés au code rural : L. 152-1 et suivants, R. 152-1 et suivants).

Type **A5** :

Catégorie : IICb

Services :

COMMUNE	GESTIONNAIRE CAPTAGE
AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE	ADD.COMM. D'AVIGNON LES ST CLAUDE
BELLECOMBE	ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD
CHASSAL-MOLINGES	ADD.COMM. DE CHASSAL - Chassal ADD.COMM. DE MOLINGES - Molinges
CHOUX	ADD.COMM. DE CHOUX
COISERETTE	ADD.COMM. DE COISERETTE
COTEAUX DU LIZON	ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Crozets (quartiers bas 1/4) ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Lac (quartiers haut 3/4)
COYRIERE	ADD.COMM. DE COYRIERE
LAJOUX	ADD.DU SIAEP DU PLATEAU DES ROUSSES
LA PESSE	ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD
LA RIXOUSE	ADD.DU SIAEP DU LAC BELLEFONTAINE
LARRIVOIRE	ADD.COMM. DE LARRIVOIRE
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Crozets (Bourg de Lavans) ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Lac (Ecart)
LES BOUCHOUX	ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD - La Burne
LESCHERES	ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Lac
LES MOUSSIERES	ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD
RAVILLOLES	ADD.COMM. DE RAVILLOLES
ROGNA	ADD.DU SIAEP DE ROGNA VIRY - Rogna
SAINT-CLAUDE	ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Ranchette (Hameau de Ranchette) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Chevry (Hameau de Chevry) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Montbrillant Haut-Service (Montbrillant) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Serger Bas-Service (Serger) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Vaucluse (Hameau de Vaucluse) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE Chaumont (Hameau de Chaumont) ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Lac (Hameau Les Prés de Valfin) ADD.DU SIAEP DU LAC BELLEFONTAINE Saint-Claude Noirecombe (Hameau)
SEPTMONCEL LES MOLUNES	ADD.DU SIAEP DU PLATEAU DES ROUSSES (Sepmoncel) ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD (Les Molunes)
VILLARD-SAINT-SAUVEUR	ADD.COMM. DE VILLARD SAINT SAUVEUR - Réseau Montbrillant (Hors Pérouse) ADD.COMM. DE VILLARD SAINT SAUVEUR - La Pérouse
VIRY	ADD.DU SIAEP DE ROGNA VIRY - Viry (Bourg et hameau de Sièges) ADD.DU SIAEP DE ROGNA VIRY - Rosay et La Tour (Hameaux Sous le Rosay et La Tour)
VULVOZ	ADD.COMM. DE VULVOZ

SERVITUDE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1^{er} à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue ;

Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en conseil d'État en application de l'article 1^{er} (alinéa 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913 autour des monuments historiques classés ou inscrits ;

Périmètres et protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1^{er} et 13^{bis} de la loi du 31 décembre 1913 ;

Périmètre délimité des abords en application de l'article L.621-30 du Code du patrimoine, issu de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 – art. 75

Type : **AC1**

Catégorie : lba

Ouvrages: (voir tableaux page suivante)

Commune	Unité de patrimoine	Adresse	Date	Mesure	Étendue de la protection
Chassal-Molinges (commune issue de la fusion de Chassal et Molinges)	Ancienne carrière de pierre marbrière	lieu-dit « À la Carrière », au n° 1 de la voie communale de Chassal à Larrivoire	05/08/2020	inscription	En totalité, y compris les carreaux, les fronts de taille, les parties souterraines et l'édifice cantine-vestiaire, et à l'exception du dernier front de taille exploité sur la carrière à ciel ouvert. Section 113A – n° 30, 31, 32, 33, 35, 37, 94, 95, 102, 103, 115, 116, 119, 128, 598, 881 et 945,
Coteaux du Lizon (Saint-Lupicin)	Église	Église (Place de l')	10/10/1906	classement	En totalité
Lavans-lès-Saint-Claude (Pratz)	Chapelle de Saint-Romain-de-Roche		28/02/1931	classement	En totalité
La Rixouse	Église paroissiale Saint-Cyr et Sainte-Julitte	Église (rue de l')	06/05/2013	inscription	L'église paroissiale Saint-Cyr et Sainte-Julitte, en totalité, le mur entourant l'église et le cimetière ainsi que l'escalier d'accès depuis la rue (parcelles AD 157 et 203)
Les Bouchoux	Borne frontière (ancienne)	"La Roche Beauregard"	12/01/1926	classement	Borne frontière (ancienne) entre la Franche-Comté et le Bugey, datée de 1613
Les Bouchoux	Borne frontière (ancienne)	"Les Cernoises"	12/01/1926	classement	Borne frontière (ancienne) entre la Franche-Comté et le Bugey, datée de 1613
Les Moussières	Ferme	Lieu-dit « En Tournéal »	27/11/2014	inscription	En totalité, comprenant ferme, grenier fort, fournil, abeiller, citerne et clôture (A 74, 75, 76 et 78)
Saint-Claude	Cathédrale Saint-Pierre	Abbaye (place de l')	30/10/1906	classement	En totalité.

Saint-Claude	Ancien palais abbatial	Abbaye (place de l') 003	24/08/2004	classement	Le bâti, le sol et le sous-sol des parcelles AR 76, 77, 78
Saint-Claude	Église de Valfin	Mairie (rue de la) 028 - Valfin	03/12/2013	inscription	En totalité (parcelle 239 section 541 ZD)
Saint-Claude	Chapelle des Carmes (ancienne)	Poyat (rue de la)	19/07/1977	inscription	Façade sur rue
Saint-Claude	Maison du Peuple	Poyat (rue de la) 012	22/11/1993	inscription	Ensemble des façades et toitures, y compris la cabine du projectionniste ; passage voûté et escalier du bâtiment sur rue ; escalier des étages de soubassement ; ancienne bibliothèque et sa salle de lecture ; théâtre ; café et son décor
Viry	Borne frontière	"La Boissière"	12/01/1926	classement	Borne frontière entre la Franche-Comté et le Bugey (ancienne), datée de 1613

Le territoire de Haut-Jura-Saint-Claude n'est couvert par aucun Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Service :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
8 avenue Thurel
39000 LONS-LE-SAUNIER

SERVITUDE DE PROTECTION DES SITES CLASSES ET INSCRITS

Zone de protection des sites créés en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée

Texte codifié : article L. 630-1 du code du patrimoine

Type: **AC2**

Catégorie : IBb

Sites :

- le site classé de la cascade du moulin des Bouchoux, en date du 04/01/1961 ;
- le site classé des Gorges du Flumen à Sepmoncel, en date du 07/12/1989 ;
- le site inscrit de la cascade de Vulvoz, en date du 18/03/1968 ;
- le site inscrit de la chapelle de Saint-Romain-de-Roche à Pratz, sur la commune de Lavans-lès-Saint-Claude, en date du 25/09/1944 ;
- le site inscrit des Gorges de l'Abîme à Saint-Claude, en date du 15/02/1945 ;
- le site inscrit du terrain en contrebas du c.d. 303, à Saint-Claude, en date du 22/11/1945 ;
- le site inscrit du terrain en contrebas du chemin n°69 à Saint-Claude, en date du 10/11/1945.

Service :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
8 avenue Thurel
39000 LONS-LE-SAUNIER

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.631-1 DU CODE DU PATRIMOINE

La loi du 7 juillet 2016 prévoit que les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) créées avant la publication de la loi deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables (SPR), au sens de l'article L.631-1 du code du patrimoine. Ils sont soumis au titre III du livre VI du même Code.

Type: **AC4**

Catégorie : IBC

Ouvrage :

- SPR de Saint-Claude, approuvé par arrêté préfectoral du 27/12/2000
- SPR des Coteaux du Lizon à Saint-Lupicin, approuvé par arrêté préfectoral du 16/10/2006.

Service :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
8 avenue Thurel
39000 LONS-LE-SAUNIER

***SERVITUDES ATTACHÉES A LA PROTECTION DES EAUX
POTABLES INSTITUÉES EN VERTU DES ARTICLE L. 1321-2 ET
R. 1321-13 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE***

Type : **AS1**

Catégorie : IA c

Ouvrage: voir tableau page suivante.

Service :

ARS de Bourgogne-Franche-Comté

Unité Territoriale Santé Environnement du Jura

24 rue des Écoles - CS60152 - 39004 Lons-le-Saunier CEDEX

COMMUNES_CCHJSC	ALIMENTEES EN AEP PAR	CAPTAGES CONCERNES	DUP	COMMUNE IMPLANTATION CAPTAGES + PPI	PP CONCERNES
AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE	ADD.COMM. D'AVIGNON LES ST CLAUDE	Sources de Niet et Capte	19/10/2018	AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE	PPR et PPE Sources de Niet et Capte (Avignon-les-Saint-Claude)
BELLECOTTE	ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD	Lac de l'Embouteilleux A venir : forages du Talonard (en remplacement du lac de l'Embouteilleux)	14/02/2007 EN COURS	LA PESSE LA PESSE	NEANT
CHASSAL-MOLINGES	ADD.COMM. DE CHASSAL - Chassal ADD.COMM. DE MOLINGES - Molinges	Puits de Chassal Puits de Molinges	19/01/2010 03/02/2010	CHASSAL-MOLINGES	PPR et PPE Puits de Chassal (Chassal) PPR et PPE Puits de Molinges (Molinges)
CHOUX	ADD.COMM. DE CHOUX	Source de la Combe Lombard, source de la Cheneau, f	04/11/2004	CHOUX	PPR et PPE Sources et forage de Choux (Choux) PPR et PPE Source des Vignettes (SIE de Rogna Viry)
COISERETTE	ADD.COMM. DE COISERETTE	Sources sur le Jet, vers le Pont et de l'Abondance	EN COURS	COISERETTE	PPR Source sur le Jet, PPR Source de l'Abondance, PPR et PPE Source vers le Pont (Coiserette) PPE Source de Ranchette (Saint-Claude)
COTEAUX DU LIZON	ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Crozets (quartiers bas 1/4) ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Lac (quartiers haut 3/4)	Sources des Gorges et du Coupet Lac de l'Abbaye	21/11/2008 21/11/2008	LES CROZETS GRANDE-RIVIERE CHATEAUX	NEANT
COYRIERE	ADD.COMM. DE COYRIERE	Sources de la Combe et de la Grosse Pierre	30/07/2019	COYRIERE	PPR et PPE Sources de la Combe et de la Grosse Pierre (Coyrière) PPR et PPE Source sur le Jet (Coiserette)
LAJOUX	ADD.DU SIAEP DU PLATEAU DES ROUSSES	Lac des Rousses	01/10/2001	LES ROUSSES	NEANT
LA PESSE	ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD	Lac de l'Embouteilleux A venir : forages du Talonard (en remplacement du lac de l'Embouteilleux)	14/02/2007 EN COURS	LA PESSE LA PESSE	PPR et PPE Lac de l'Embouteilleux (SIE Haut Jura Sud)
LA RIXOUSE	ADD.DU SIAEP DU LAC BELLEFONTAINE	Lac de Bellefontaine	15/11/2001	BELLEFONTAINE	NEANT
LARRIVOIRE	ADD.COMM. DE LARRIVOIRE	Sources de Samiat et des Fouillats	EN COURS	LARRIVOIRE	PPR et PPE Sources de Samiat et des Fouillats (Larrivoire) PPE Source du Moulin (Vulvoz)
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Crozets (Bourg de Lavans) ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Lac (Ecarts)	Sources des Gorges et du Coupet Lac de l'Abbaye	21/11/2008 21/11/2008	LES CROZETS GRANDE-RIVIERE CHATEAUX	NEANT
LES BOUCHOUX	ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD - La Burne	Lac de l'Embouteilleux A venir : forages du Talonard (en remplacement du lac de l'Embouteilleux) Source de la Burne	14/02/2007 EN COURS 14/02/2007	LA PESSE LA PESSE LES BOUCHOUX	PPR et PPE Source de la Burne (SIE Haut Jura Sud) PPR et PPE Source des Cuvruves (Vulvoz) PPR Source de la Cheneau et PPE Sources de la Combe Lombard, la Cheneau et forage en Mienne (Choux)
LESCHERES	ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Lac	Lac de l'Abbaye	21/11/2008	GRANDE-RIVIERE CHATEAUX	NEANT
LES MOUSSIÈRES	ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD	Lac de l'Embouteilleux A venir : forages du Talonard (en remplacement du lac de l'Embouteilleux)	14/02/2007 EN COURS	LA PESSE LA PESSE	PPE Lac de l'Embouteilleux (SIE Haut Jura Sud)
RAVILLOLES	ADD.COMM. DE RAVILLOLES	Sources sur Thiers et les Nans	04/11/2009	RAVILLOLES	PPR et PPE Sources sur Thiers et les Nans (Ravilloles)
ROGNA	ADD.DU SIAEP DE ROGNA VIRY - Rogna	Source des Vignettes	07/05/2018	VULVOZ	NEANT
SAINT-CLAUDE	ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Ranchette (Hameau de Ranchette) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Chevry (Hameau de Chevry) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Montbrillant Haut-Service (Montbrillant) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Serger Bas-Service (Serger) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE - Vaucluse (Hameau de Vaucluse) ADD.COMM. DE SAINT CLAUDE Chaumont (Hameau de Chaumont) ADD.DU SIAEP DU GRANDVAUX Lac (Hameau Les Prés de Valfin) ADD.DU SIAEP DU LAC BELLEFONTAINE Saint-Claude Noirecombe (Hameau)	Source de Ranchette Source de Montbrillant (post-chloration) Source de Montbrillant Source des Foules Source des Bourgeoises Lac des Rousses Lac de l'Abbaye Source de Noirecombe	19/11/2009 19/11/2009 19/11/2009 19/11/2009 19/11/2009 01/10/2001 EN COURS 21/11/2008	SAINT-CLAUDE VILLARD SAINT SAUVEUR, SAINT-CLAUDE VILLARD SAINT SAUVEUR VILLARD SAINT SAUVEUR ET SAINT-CLAUDE SAINT-CLAUDE LES ROUSSES SAINT-CLAUDE GRANDE-RIVIERE CHATEAUX	PPR et PPE Source de Ranchette (Saint-Claude) PPR et PPE Source de Chevry (Saint-Claude) PPR Source de la Pérouse (Villard Saint Sauveur) PPRA Source des Foules, PPE Sources des Foules et de Montbrillant (Saint-Claude) PPR, PPR satellite et PPE Source des Bourgeoises (Saint-Claude) PPR et PPE Source de Noirecombe (SIE du Lac de Bellefontaine)
SEPTMONCEL LES MOLUNES	ADD.DU SIAEP DU PLATEAU DES ROUSSES (Sépmontcel) ADD.DU SIAEP DU HAUT JURA SUD (Les Molunes)	Lac des Rousses Lac de l'Embouteilleux A venir : forages du Talonard (en remplacement du lac de l'Embouteilleux)	01/10/2001 14/02/2007 EN COURS	LES ROUSSES LA PESSE LA PESSE	PPI et PPRA Source de Montbrillant, PPRA Source des Foules, PPE Sources des Foules et de Montbrillant (Saint-Claude)

SERVITUDE DE MARCHEPIED INSTITUÉE PAR LES ARTICLES L.2131-2 A, L. 2131-6 DU CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES

Type : **EL3**

Catégorie : IIda

Ouvrage : Servitude de marche-pied de la Bienne sur la commune de Chassal-Molinges, pour la partie de la Bienne située à l'aval du pont de la RD63E1 de l'ex commune de Molinges.

Services :

Direction départementale des territoires du Jura

4 rue du Curé Marion

39000 LONS-LE-SAUNIER

SERVITUDE D'ALIGNEMENT

Servitude attachée à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales

Type : **EL7**

Catégorie : IIDd

Ouvrage :

Cote Archives Départementales Jura	COMMUNE	N° DE VOIE du plan	N° DE VOIE actualisé
Sp 4166	Chassal-Molinges (secteur Chassal)	RD8 (puis CGC108 puis RN436)	RD436
Sp 4155	Chassal-Molinges (secteur Molinges)	CGC63	rue du lavoir + rue du Pré Grand Louis
Sp 4155	Choux	CIC9 (puis CGC63)	RD63
Sp 4161	Coteaux du Lizon	RD18 (puis CGC118)	RD118 - rue Lacuzon
Sp 4161	Coteaux du Lizon	CGC118	RD 118
Sp 4149	La Pesse	CGC25	RD25
Sp 4167	La Rixouse	RD10 (puis CGC110 puis CD437))	RD437
Sp 4166	Lajoux	RD4 (puis CGC104 puis RN436)	RD 436
Sp 4166	Lavans Les Saint-Claude	CGC300	rue du Tacot - rue du château
Sp 4162	Lavans-les-Saint-Claude	CVO2	rue de la Cueilie
Sp 4172	Lavans-les-Saint-Claude	RD4 (puis CGC104 puis RN470)	RD 470
Sp 4149	Les Bouchoux	CGC25	RD25E1
Sp 4165	Ravilloles	CVO2 et 7 (puis CGC235)	RD235
Sp 4167	Saint-Claude	RD4 (puis CGC104 puis RN436)	RD436
Sp 4166	Saint-Claude	RD4 (puis CGC104)	RD436
Sp 4166	Saint-Claude	CGC104 (puis RN436)	RD436
Sp 4168	Saint-Claude	RD10 (puis CGC110 puis RN437)	RD437
Sp 4166	Saint-Claude	RD4 et RD10 (puis CGC104 et 110 puis RN436 et RN437)	RD437-RD436
Sp 4155	Saint-Claude	CGC69	RD69
Sp 4168	Saint-Claude	RD10 (puis CGC110 puis RN437)	RD437
Sp 4166	Septmoncel Les Molunes	RD4 (puis CGC104 puis RN436)	RD436
Sp 4157	Viry	CGC100	RD100
Sp 4166	Viry	CGC293	RD293

→ Voir plans d'alignement en Annexe n°2.

Service :

Conseil Départemental du Jura
17 Rue Rouget de Lisle
39039 Lons-le-Saunier

**SERVITUDES RELATIVES À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION
AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ,
D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES**

ARTICLES L. 555-16, R.555-30b,R.555-30-1 et R.555-31 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Type I1

- Ouvrages: canalisations de transport de gaz

Nom Canalisations	DN (-)	PMS (bar)	Commune	Distance des SUP en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
				SUP 1	SUP 2	SUP 3
JURA	450	80	COISERETTE	185	5	5
JURA	450	80	COYRIERE	185	5	5
JURA	450	80	LARRIVOIRE	185	5	5
JURA	450	80	ROGNA	185	5	5
JURA	450	80	SEPTMONCEL LES MOLUNES	185	5	5
JURA	450	80	VILLARD-SAINT-SAUVEUR	185	5	5
JURA	450	80	VIRY	185	5	5
JURA	450	80	VULVOZ	185	5	5

DN : Diamètre nominal (sans unité) ; PMS : Pression Maximale en Service

Nom Installations annexes	Commune	Distances des SUP en mètres (à partir de l'emprise de l'installation)		
		SUP 1	SUP 2	SUP 3
ROGNA SECT	ROGNA	40	7	7
VILLARD-SAINT-SAUVEUR SECT DP - ST CLAUDE	VILLARD-SAINT-SAUVEUR	50	7	7

Service :

DREAL Bourgogne-Franche-Comté
5 Voie Gisèle Halimi
25000 Besançon

Servitude SUP1, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable

du transporteur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R.555-31 du code de l'environnement.

L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014.

Servitude SUP2, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Servitude SUP3, correspondant à la zone d'effets létaux significatifs (ELS) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

**SERVITUDES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ,
D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES**

Type: I3

Catégorie : II Ac

Ouvrage :

Nom Canalisations	DN (-)	PMS (bar)	Communes
JURA	450	80	COISERETTE
JURA	450	80	COYRIERE
JURA	450	80	LARRIVOIRE
JURA	450	80	ROGNA
JURA	450	80	SEPTMONCEL LES MOLUNES
JURA	450	80	VILLARD-SAINT-SAUVEUR
JURA	450	80	VIRY
JURA	450	80	VULVOZ

DN : Diamètre nominal (sans unité) ; PMS : Pression Maximale en Service

Nom Installations Annexes	Communes
ROGNA SECT	ROGNA
VILLARD-SAINT-SAUVEUR SECT DP - ST CLAUDE	VILLARD-SAINT-SAUVEUR

Service :

GRT Gaz – DO – PERM
Equipe Travaux Tiers et Urbanisme
10 rue Pierre Semard
CS 50329
69363 LYON CEDEX 07

Pour tous les ouvrages

Travaux à proximité :

En application du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 et dans le but d'améliorer la sécurité lors de travaux à proximité des réseaux sensibles et non sensibles, l'article L 554-2 du Code de l'environnement crée un guichet unique permettant l'identification des exploitants de réseaux et de recenser tous les ouvrages. (télé-service) www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les modalités de fonctionnement de ce guichet sont fixées par le décret 2010-1600 du 20 décembre 2010 et de l'arrêté du 22 décembre 2010.

Toute personne ayant l'intention d'effectuer ou de faire effectuer des travaux à proximité de canalisations, doit, avant leur mise en œuvre, accomplir les formalités préalables de déclaration auprès de son exploitant.

-établissement des déclarations de projet de travaux (DT)

-déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Le guichet unique permet aux maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux de connaître les coordonnées de tous les exploitants concernés et de pré-remplir les formulaires DT-DICT".

SERVITUDES RELATIVES A L'ÉTABLISSEMENT DES CANALISATIONS ÉLECTRIQUES

Servitude instituée en application des articles 12 et 12 bis modifiés de la loi du 15 juin 1906 (abrogée) ; de l'article 298 de la loi de finance du 13 juillet 1925 de l'article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 (abrogée), de l'article 25, du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964, des articles L.323-3 à L.323-9 et L.323-10 du code de l'énergie.

Type : I4

Catégorie : IIAa

Ouvrages : lignes électriques 2^e catégorie

Service :

ENEDIS Alsace Franche-Comté
Agence maîtrise d'ouvrage et de décisions
57 rue Bersot
BP 1209
25004 BESANCON CEDEX

Description de la servitude:

Les propriétaires des terrains traversés doivent réserver le libre passage et l'accès aux agents et préposés de l'exploitant des lignes pour la pose, l'entretien, la réparation et la surveillance des installations. Ce droit de passage ne doit être exercé qu'à des heures normales et après avoir prévenu les intéressés, sauf cas d'urgence.

Les propriétaires dont les immeubles sont grevés de servitudes d'appui sur les toits ou les terrasses conservent le droit de démolir, réparer ou surélever. Les propriétaires dont les terrains sont grevés de servitudes d'implantation ou de surplomb conservent également le droit de se clore ou de bâtir. Dans tous les cas, les propriétaires doivent toutefois prévenir, par lettre recommandée, l'exploitant de l'ouvrage, un mois avant d'entreprendre ces travaux.

Les servitudes d'utilité publique de passage d'ouvrages de transport d'électricité ne sont pas compatibles avec un espace boisé classé. Dans le cas de l'existence d'une ligne, la zone boisée traversée fera l'objet d'un déclassement.

Ouvrages: lignes électriques 3^e catégorie

Dispositions spécifiques à la ligne électrique 3e catégorie : En application du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux, coupe et abattage d'arbres ou de taillis, permis de construire ou aménagement au voisinage de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, codifié aux articles R.554-20 et suivants du code de l'environnement, le porteur de projet et les exécutants des travaux doivent consulter le guichet unique (www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr) sur l'existence éventuelle d'ouvrages dans la zone de travaux prévue.

Les modalités de fonctionnement de ce guichet sont fixées par le décret 2010-1600 du 20 décembre 2010 et de l'arrêté du 22 décembre 2010.

S'il existe des ouvrages en service dans la zone des travaux, les articles R.554-20 et suivants du code de l'environnement imposent :

- au porteur de projet l'obligation d'adresser à l'exploitant de l'ouvrage une déclaration de projet de travaux (DPT) ;
- aux exécutants des travaux l'obligation d'adresser à l'exploitant une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Service :

RTE
Centre développement ingénierie de Nancy
SCET
8 rue de Versigny
TSA 30007
54608 VILLERS LES NANCY Cedex

**SERVITUDE GREVANT LES TERRAINS DE SPORT DONT LE
CHANGEMENT D'AFFECTATION EST SOUMIS A
AUTORISATION EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE 42 DE LA LOI N° 84-610 DU 16 JUILLET 1984**

Dispositions codifiées dans le Code du sport, articles L. 312-3 et R. 316-6

Type : **JS1**

Catégorie : IC

Aux termes des articles L.312-3 et R.312-6 du Code du sport, "La suppression totale ou partielle d'un équipement sportif privé dont le financement a été assuré par une ou des personnes morales de droit public pour une partie au moins égale à un pourcentage fixé par décret en Conseil d'État ainsi que la modification de son affectation sont soumises à l'autorisation de la personne morale de droit public ayant participé seule ou ayant participé pour la plus grande part à ce financement. L'avis du maire de la commune où est implanté l'équipement est joint à la demande d'autorisation.

Cette autorisation est subordonnée à la condition que cet équipement soit remplacé par un équipement sportif équivalent.

Toute modification d'affectation en l'absence d'autorisation entraîne de droit le reversement à la personne ou aux personnes morales de droit public mentionnées au premier alinéa de l'ensemble des subventions perçues. Un décret fixe les conditions d'application du présent alinéa.

Les équipements financés par les collectivités territoriales et l'État (DETR, DSIL, FNADT, CNDS, ANS...) sont concernés.

Ouvrages :

- Espace multi-sports (basket-ball et football) sur la commune de Saint-Claude ;
- Complexe école de football Édouard Guillon (terrain synthétique - tranche 1) sur la commune de Chassail-Molinges.

Service :

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
4 rue du Curé Marion
390000 Lons-le-Saunier

D'autres ouvrages autres que ceux financés par l'ANS ou la CNDS peuvent également être présents sur le territoire.

**SERVITUDE RÉSULTANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES
RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ÉTABLIS EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 562-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OU
D'UN DOCUMENT VALANT PLAN DE PRÉVENTION DES
RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 562-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Type : **PM1**

Catégorie : IV B

- Plan : **P.P.R.N. Risques mouvements de terrains**

Texte instituant la servitude :

La commune de **LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE** est dotée du PPRmt de « Lavans-Les-Saint-Claude » approuvé le 27 octobre 2006.

Les communes de **SAINT-CLAUDE, SEPTMONCEL-LES-MOLUNES** et **VILLARD-SAINT-SAUVEUR** sont dotées du PPRmt de « Saint-Claude et environs » approuvé le 30 mai 1996 (le PPRmt ne couvre pas la totalité du territoire communal des communes de **SAINT-CLAUDE** et **SEPTMONCEL-LES-MOLUNES**).

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Risques/Naturels/Mouvement-de-terrain/PPR-de-Saint-Claude-et-environs>

Description détaillée de la servitude du P.P.R.N. mouvement de terrain:

Le P.P.R.N. délimite trois zones selon l'importance des risques encourus:

- zone I : risque majeur ;
- zone II : risque moyens ;
- zone III : risques mineurs ou sans risque.

Le règlement annexé à l'arrêté d'approbation du P.P.R.N. détermine les règles de constructibilité de chacune de ces zones.

- Plan : **P.P.R.N. Risques inondations**

Texte instituant la servitude :

Les communes de **VILLARD-SAINT-SAUVEUR, SAINT-CLAUDE, LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE** et **CHASSAL-MOLINGES** sont dotées du PPRI de « La Bienne et le Tacon » approuvé le 30 novembre 1998.

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Risques/Naturels/Plans-de-prevention-des-risques-inondations/PPRI-de-la-Bienne>

Description détaillée de la servitude du P.P.R.N. Inondation:

Le P.P.R.N. comprend deux types de zones de dangers au sens de l'article L.561-1 du Code de l'environnement : la zone rouge et la zone bleue. L'ensemble de ces deux zones est appelé "zone inondable" par convention.

Conformément aux dispositions de l'article L 562-1 du Code de l'environnement, le règlement du P.P.R.N. précise les mesures :

- d'interdiction et les prescriptions applicables dans chacune des zones de dangers ;
- de prévention, de protection et de sauvegarde ;
- relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date d'approbation du plan.

Service:

Direction départementale des territoires du Jura
4 rue du Curé Marion
39000 LONS-LE-SAUNIER

***SERVITUDE DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION
RADIO-ÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS
ÉLECTROMAGNÉTIQUES INSTITUÉES EN APPLICATION DES
ARTICLES L.57 A L.62 et L64 et r.27 à R.28 du code des postes et
communications électroniques***

Type : PT1

Catégorie : II E

Ouvrage :

- Station Avignon les St Claude / Les Bouttonnières sur les communes d'Avignon-les-Saint-Claude et Saint-Claude instituée par décret du 31 mars 2016 (voir en Annexe n°3)

Service :

SGAMI EST
DSIC
Espace Riberpray
Rue Belle Isle
BP51064
57036 METZ CEDEX

Description détaillée de la servitude :

Dans la zone de garde radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 m de rayon autour de la station, il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre, ou d'apporter des modifications à ce matériel, sans l'autorisation du ministre dont les services exploitent ou contrôlent ce centre.

Dans la zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 3000 m de rayon autour de la station, il est interdit aux propriétaires et usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant, pour les appareils du centre, un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.

SERVITUDE DE PROTECTION DES CENTRES RADIO-ÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES AUTOUR DE CENTRES RADIOÉLECTRIQUES ET SUR LE PARCOURS DE FAISCEAUX HERTZIENS INSTITUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L.54 A L. 56 et L 63et R.21 à R. 26 DU CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Type : **PT2 et PT2LH**

Catégorie : II E

Ouvrages **PT2LH** :

- Ouvrage Faisceau hertzien sur les communes d'Avignon-les-Saint-Claude, Saint-Claude et Lavans-les-Saint-Claude institué par décret du 31 mars 2016 (voir en Annexe n°3).
- Ouvrage Faisceau hertzien sur la commune de Viry institué par décret du 31 mars 2016 (voir en Annexe n°3).
- Ouvrage Faisceau hertzien sur les communes de Lajoux, Villard-Saint-Sauveur, Les Moussières, Coyrière, Coiserette, Larrivoire, Viry et Rogna institué par décret du 31 mars 2016 (voir en Annexe n°3).

Service :

SGAMI EST
DSIC
Espace Riberpray
Rue Belle Isle
BP51064
57036 METZ CEDEX

SERVITUDE ATTACHEE AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS INSTITUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 45-1 ET L. 48 DU CODE DES POSTES ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Type : **PT3**

Catégorie : IIE

Ouvrage : Câble et fibre optique – liaison

- Fibre optique FO 17 (tronçon Lavans-les-Saint Claude – Saint Lupicin) sur la commune de Lavans-les-Saint-Claude.
- Fibre Optique FO X0950002P sur la commune de Saint-Claude.
- Fibre Optique FO 2593005 sur la commune de Saint-Claude.

Service :

ORANGE
UPR NE NAR/REG
BP88007
21080 DIJON CEDEX 9

SERVITUDE RELATIVE AUX CHEMINS DE FER

Servitude instituée par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer.

Type : **T1**

Catégorie : IIDc

Ouvrage : Emprise de la ligne ferroviaire SNCF Andelot - La Cluse sur les communes de Chassal-Molinges, Lavans-les-Saint-Claude et Saint-Claude (voir Annexe 4).

Services :

SNCF RÉSEAU
DIRECTION TERRITORIALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
22 rue de l'Arquebuse – CS 17813 – 21078 DIJON Cedex

et

SNCF Immobilier – Direction immobilière territoriale Sud Est
Campus INCITY
116, cours Lafayette
69003 Lyon

Autres dispositions liées à l'ouvrage :

Chaque déclaration préalable, chaque demande de permis de construire, de démolir, d'aménager, de certificat d'urbanisme, et, de manière générale, toute intention d'occupation ou d'utilisation du sol sur une propriété riveraine du chemin de fer, doit systématiquement être soumise à l'examen des services de la S.N.C.F, (adresse ci-dessus).